

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 30 Octobre 2020

PRESENTS : Tous Ingrid TISSOT, procuration donnée à Jacques ADRIANSEN ; François JALLIOT ; Alain GIBEY

M. Dominique LHOMME a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 00

DELIBERATION N° 1 : AUTORISATION DE PASSAGE POUR DEPLACEMENT D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE AERIEN : CONVENTION TERRAIN RUE DE SALANS

Monsieur le Maire présente la convention proposée par ENEDIS concernant le déplacement de la ligne électrique sur le terrain acquis par la Commune rue de Salans.

Cette convention indique l'emplacement de la ligne une fois enfouie ainsi que les conditions, droits, servitudes et indemnités (indemnité forfaitaire et unique de 20 €).

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil, à l'unanimité, accepte la présente convention de servitudes et autorise M. le Maire à signer celle-ci ainsi que tous les documents annexes.

DELIBERATION N° 2 : AMORTISSEMENT AC INVESTISSEMENT

Délibération reportée à une date ultérieure.

DELIBERATION N° 3 : APPEL A RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :

1. Décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :

- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion, forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- Signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la Commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;

3. autorise M. le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

DELIBERATION N° 4 : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil que Groupama a adressé un chèque de 25 € au titre d'une remise exceptionnelle COVID-19 pour le véhicule communal.

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil prend acte de ce remboursement, celui-ci sera effectué sur le budget communal.

DELIBERATION N° 5 : FSL - FAAD

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Doubs a sollicité des aides financières dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) par le

biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (**FSL**) et du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (**FAAD**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer des subventions comme suit :

- **FAAD** : 0,3 € x 520 (pop INSEE) = 156 € : 7 voix pour et 6 abstentions : proposition adopter à la majorité absolue

- **FSL** : 0,61 € x 520 (pop INSEE) = 317 € : 12 voix pour et 1 contre : proposition adoptée à la majorité absolue

DELIBERATION N° 6 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au conseil d'étudier les différentes demandes de subvention déposées en mairie.

Après avoir étudié différentes demandes le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

- **Entraide Val Saint-Vitois** : 500 euros.

- **Association des villages de la forêt de Chaux** : 50 euros au titre de l'adhésion. La subvention est accordée eu égard au travail de mise en valeur du patrimoine réalisé par celle-ci.

DELIBERATION N° 7 : REGLEMENT AFFOUAGE

Le règlement rappelle les conditions principales de gestion de l'affouage conformément au Code Forestier et également les sanctions en cas de non-respect du règlement (paragraphe 9).

Concernant le règlement de l'affouage, il est proposé d'arrêter le façonnage et la mise en pile pour le 24 avril 2021 et l'enlèvement pour le 26 juin 2021 au plus tard.

Le Conseil approuve le règlement d'affouage et rappelle que le montant de l'amende est de 200 € en cas de non-respect du règlement d'affouage et approuve le règlement d'affouage.

M. le Maire rappelle les garants pour le déroulement des opérations d'affouage :

MM François JALLIOT, Christian GOUNAND, Dominique LHOMME et Alain GIBEY, Gérard MARTIN.

Informations diverses :

- Une demande de GBM pour des conseillers communautaires afin de faire partie de commissions thématiques : Mme Sylvie ZILIO accepte de devenir membre de la commission « Proximité, santé culture et sport », Mme Françoise PARINI accepte de devenir membre de la commission « Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique » et M. Gérard MARTIN, accepte de devenir membre de la commission « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable.

- Information sur la rentrée scolaire des vacances de la Toussaint suite aux nouvelles mesures de confinement.

- Distribution du bulletin communal.

- Problématique des camions sur le pont et dans la Commune : la Mairie adressera une mise en demeure à chaque entreprise de transport en ce qui concerne l'obligation de nettoyage des routes et le respect des règles de sécurité, notamment lors du passage sur le pont de Roset-Fluans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Compte rendu affiché le 06 novembre 2020

Le Président de séance

Le Maire

M. Jacques ADRIANSEN